

COMMUNIQUÉ DE PRESSE SERVICE DES ÉTRANGERS

Lundi, les forces de l'ordre ont évacué les manifestants rassemblés devant le service des étrangers de la préfecture et qui en empêchaient l'accès depuis le 31 juillet pour protester contre l'immigration clandestine en provenance des Comores voisines.

Le Sénateur de Mayotte, Thani Mohamed-Soilihi, se réjouit que l'opération se soit déroulée sans heurt et rappelle que, bien que la mobilisation des Mahorais soit légitime, une telle situation, contrevenant au principe de continuité du service public et en violation des droits fondamentaux et des engagements internationaux de la France, ne pouvait perdurer.

Ce blocage de trois mois a, contrairement à l'effet escompté, conduit des demandeurs d'asile à rester sur le territoire, alors qu'ils souhaitaient le quitter, et empêché le traitement de reconduites à la frontière pour des personnes sous récépissé.

Ce blocage est également à l'origine de 1.500 contentieux, liés au non-traitement des dossiers de demandes de régularisations ou de renouvellement de titres de séjour, qui engagent la responsabilité de l'Etat et pourront engendrer des astreintes journalières, pouvant aller de 50 à 70 euros par jour. Cet argent pourrait être utilisé autrement.

Enfin, ce blocage a, par ricochet, nuit aux Mahorais en empêchant les renouvellements de titres de séjour de personnels médicaux et d'enseignants ou de leur conjoint.

Afin d'endiguer dès à présent la propagation de rumeurs infondées, Thani Mohamed-Soilihi souhaite préciser que le bureau des étrangers ne rouvre aujourd'hui que partiellement ses portes, uniquement sur convocation et pour traiter des seuls cas prioritaires.

Il souligne que cette réouverture intervient dans un contexte qui suit une tendance favorable tant sur le plan international et local.

En effet, bien qu'aucun accord global n'ait été signé avec l'Union des Comores, le processus de négociation pour lutter contre les trafics humains est bien engagé et la normalisation des reconduites à la frontière devrait bientôt revenir.

Par ailleurs, à la suite des événements de l'année dernière, l'action de l'État a été renforcée à Mayotte et les engagements sont tenus : les effectifs des forces de l'ordre ont été augmentés et les moyens nautiques modernisés.

Depuis juin dernier et la création du Groupe d'Enquête sur la Lutte Contre l'Immigration Clandestine (GELIC), des actions sont menées pour s'attaquer aux ressorts économiques et financiers de l'immigration illégale.

Enfin, Thani Mohamed-Soilihi rappelle que l'adoption de son amendement, qui permet de prendre en compte la situation exceptionnelle qui prévaut à Mayotte et de déroger au droit du sol, représente une prise de conscience et un engagement fort de l'Etat.

Ce dernier, les élus et la société civile sont pleinement mobilisés pour la lutte contre l'immigration clandestine, première des priorités à Mayotte.

Si l'impatience est légitime, le parlementaire met néanmoins en garde contre les oppositions stériles qui empêchent les Mahorais de retrouver de la sérénité dans leur quotidien, et sont contraires aux intérêts de l'île qui souffre déjà d'un cruel manque d'attractivité.

Les actions qui mobilisent inutilement les forces de l'ordre, dont la présence devant les écoles, et dans les rues serait plus utile, sont initiées par des agitateurs qui ne souhaitent manifestement pas voir la situation s'améliorer.

Thani Mohamed-Soilihi en appelle donc à la responsabilité de tous pour faire primer les intérêts de Mayotte.